

Bulletin communal de Pompéjac

mai 2024 N°278

LOU JOURNAOU

Le plan d'adressage

Le nouveau plan d'adressage communal étudié par la « commission voirie » a été validé à l'unanimité par le conseil municipal au cours de la séance du lundi 8 avril 2024.
Le dernier bulletin communal a permis à chacun sur la commune de découvrir le tableau de dénomination des nouvelles voies proposées. Les quelques remarques reçues ont été étudiées et une seule modification a été apportée à ce tableau : le chemin du Battan est devenu le chemin de Barancus, lieu-dit situé en limite de la commune d'Uzeste.
Il reste désormais à établir la nouvelle **« Base d'Adresse Locale » (BAL)**, en remplacement de l'actuelle qui ne comporte que les lieux-dits. L'opération consiste à affecter à chaque maison un numéro particulier et un nom de voie (route, rue, chemin, passage, allée…). Cette base d'adresse locale doit d'autre part prendre en compte trois éléments importants : la position de l'entrée du domaine et celle de la boîte aux lettres par rapport à la voie d'accès, ainsi que le numéro de la parcelle cadastrale sur laquelle est située la maison.
Il s'agit là d'une opération relativement longue et réalisée obligatoirement par Internet, à partir d'une base de données obtenue sur le site : **« mes-adresses.data.gouv.fr ».**
Cette BAL une fois établie et vérifiée sera ensuite communiquée aux services de l'État qui l'intégreront dans la **Base d'Adresse Nationale (BAN)**. Viendront ensuite la mise en place des panneaux de voies (par les employés communaux) et l'apposition des plaques de numéros sur les boîtes aux lettres ou les portails (par les particuliers).
Une lettre personnelle sera également adressée à chaque habitant de la commune pour lui communiquer son adresse officielle et lui fournir tous les renseignements utiles concernant le changement d'adresse vis-à-vis de ses correspondants.

Encore un peu de patience.

Cérémonie du 8 mai

Rassemblement devant la mairie à 11 heures, dépôt de gerbe au monument aux morts.
À l'issue, un vin d'honneur sera offert par la municipalité à la mairie.

Messe à Pompéjac le samedi 8 juin à 18 h 30

Mairie – 33730 –Pompéjac – téléphone 05 56 25 49 49
Courriel :pompejac.mairie@wanadoo.fr Site : www.pompejac.fr Application : IntraMuros

Réunion du Conseil municipal du lundi 8 avril 2024

L'ordre du jour de ce conseil concernait principalement le budget 2024 et les sujets associés : compte de gestion, compte administratif, affectation des résultats, vote des taxes, subventions aux associations et FDAEC 2024.

1 – Opérations du budget

Le compte administratif

	Fonctionnement		Investissement		Total
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Report 2022		319 288,44		28 200,03	347 488,47
Exercice 2023	244 489,73	282 579,43	55 930,52	26 962,06	9 121,24
Résultat 2023		38 089,70	28 968,46		9 121,24
				Résultat définitif	356 609,71

Le compte administratif fait ressortir un bilan final nettement positif qui devrait permettre à la commune de lancer un certain nombre de travaux d'investissement.

Rappelons deux choses essentielles concernant le budget de la commune :

- **Tout d'abord, comme pour les autres communes, son objectif principal consiste à faire en sorte que les recettes de l'année couvrent au minimum les dépenses de fonctionnement de la commune ainsi que le paiement de la charge de la dette, l'excédent éventuel devant permettre la réalisation des investissements nécessaires au renouvellement des matériels et à la pérennisation des bâtiments communaux.**
- **Ensuite, pour atteindre cet objectif, Pompéjac présente la particularité de disposer d'une ressource importante mais irrégulière, les coupes rases dans la forêt communales. Mais alors que les dépenses à couvrir sont annuelles, chaque coupe rase a lieu environ tous les cinq ans. Le décalage implique, pour la municipalité, de distinguer ce qui devra être conservé pour assurer l'objectif annuel d'équilibre, de ce qui pourra être affecté au financement des projets d'investissement, comme la Maison des Ombelles.**

Le budget primitif

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	83 400,00	Produits de service	2 200,00
Charges de personnel [1]	90 500,00	Impôts et taxes	56 000,00
Autres charges (RPI, …) [2]	75 560,00	Dotations et subventions	71 857,00
Intérêts d'emprunts [3]	3 461,84	Autres produits (loyers,…)	15 000,00
Virement vers investissement	318 605,89	Excédent 2023 reporté	356 609,71
divers	2 842,98	Fiscalité locale	72 704,00
Total dépenses	574 370,71	Total recettes	574 370,71

Remarques :

1 – Il convient de souligner la poursuite de l'emploi pérenne du jeune Rémi MIRAMBET. D'abord embauché début 2022 au titre du parcours « **emploi/compétence** », pour lequel l'État assurait **50**% du salaire, Rémi a obtenu un CDI de 35 h en lien avec la commune de Marimbault (un mi-temps dans chaque commune), à compter du 1er décembre 2022, et cela sans augmentation significative des charges pour la commune.

2 – S'agissant du RPI, on note une baisse importante du niveau de participation de la commune pour cette année 2024, de l'ordre de 20 000 €, en raison de l'utilisation d'un excédent cumulé les deux années précédentes.

3 – Pour mémoire, la commune a effectué un emprunt de 220 000 € en 2008 pour couvrir les travaux de la CAB (Convention d'Aménagement de Bourg) qui comprenaient la réalisation du hangar-atelier et un important aménagement paysager. La dernière échéance des emprunts interviendra en 2032.

Programme prévu d'Investissement

- L'aménagement du parking de l'école……52 100,00 €
- Les études et maîtrise d'œuvre pour la Maison des Ombelles……80 983,00 €
- L'opération LED pour l'éclairage public……25 000,00 €
- Des travaux de voiries……11 600,00 €
- L'installation d'une pompe à chaleur dans la salle des fêtes……29 626,80 €
- Les opérations du FDAEC…… 7 300,00 €

Des demandes de subvention ont été adressées aux services de l'État pour la réalisation des travaux correspondants. En tout état de cause, certaines opérations devront être repoussées si les subventions ne sont pas accordées.

Vote des taxes

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le taux des taxes (taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie, taxe d'habitation des résidences secondaires) pour l'année 2024. Cependant celles-ci devraient néanmoins subir une augmentation en 2024, l'État ayant prévu de modifier les bases d'imposition (+3,9%).

- 2 Autres sujets traités au cours du conseil municipal

- Révision des loyers

Les logements font normalement l'objet d'une révision annuelle des loyers à la date anniversaire de l'entrée des locataires dans les lieux. Sont concernés :

- Le logement 10 le Bourg qui passe de 387 € à 400 € ;
- Le logement 27 le Bourg qui passe de 560 € à 584 €.

- Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

Par décret n° 2023- 1006 du 31 octobre 2023, l'État a décidé la création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle au profit des agents de la Fonction publique territoriale. L'attribution de cette prime a été confiée aux collectivités territoriales et le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'en adopter le principe pour les agents de la commune.

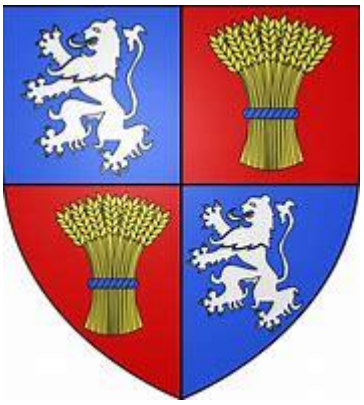
Une nouvelle présentation pour la Ronde des Ombelles

La Forêt d'Art Contemporain vient de faire installer un nouveau présentoir de la **Ronde des Ombelles** par une équipe de l'association « Adichats » de Villandraut. Celui-ci est désormais installé près du panneau d'information du Département, devant la mairie. Il est donc plus visible et accessible aux personnes qui viennent visiter cette œuvre d'art ou tout simplement s'arrêtent sur le parking.

Pour mémoire, la **Ronde des Ombelles** s'inscrit dans le circuit des œuvres parrainées par la Forêt d'Art Contemporain.



Le Gascon



La langue gasconne fait partie de l'ensemble occitan-roman qui comprend trois langues issues du latin : le catalan, l'occitan et le gascon. Ce dernier possède deux origines : l'une incontestablement latine, l'autre qui l'apparente à l'ancêtre de la langue basque actuelle.
Le gascon fut la langue officielle des états aquitains en concomitance avec le latin jusqu'au XV^{ème} siècle pour le duché d'Aquitaine et jusqu'à la révolution pour le Béarn. Elle restera la principale et souvent la seule langue des populations jusqu'au XIX^{ème} siècle, le français ne s'utilisant que pour s'adresser au maître, au seigneur, au « moussu ».
Chaque métier possède aussi son propre vocabulaire technique infiniment précis qui sera souvent repris en français.
L'avènement de l'école publique obligatoire sonne le déclin de la transmission de la langue, le français prend une valeur de promotion sociale et les parents s'interdisent de parler gascon à leurs enfants, sans oublier des instituteurs trop zélés qui traumatisent des générations d'élèves de façon très sévère. Les première et deuxième guerres mondiales, par l'important brassage de populations, vont encore en accélérer le processus de dégradation. Enfin la radio et la télévision, monolingues, marquent la fin de l'usage public du gascon, cantonné désormais au cercle de famille ou des amis proches.
Et si la volonté de renaissance qui s'est faite jour dans les années 70 n'a guère pu enrayer le mouvement de déclin, il a cependant permis de montrer toute la richesse et les atouts que peuvent présenter une langue et une culture dont les racines remontent à des temps très anciens.

Un dépannage compliqué

Vendredi 5 avril en soirée, un camion 35T d'une société bulgare dont la destination finale était Bernos-Beaulac, s'est engagé sur la petite route de Basta. Et ce qui devait arriver arriva, le camion manqua un virage et se retrouva bloqué, avec les roues du train arrière gauche dans le fossé. Le chauffeur bulgare ne parlant que sa langue se trouvait dans une situation pour le moins très difficile. Heureusement très vite de bonnes volontés sont arrivées, et aussi, peu après, un gros engin de dépannage venu de Langon. Après de nombreuses tentatives, le 35T a pu enfin être sorti du fossé. Mais en raison de la configuration sinueuse de la route, c'est Jérémy DUVAL, chauffeur professionnel habitant la commune, qui dût s'installer aux commandes du camion pour effectuer, avec une grande adresse, les manœuvres de marche arrière, oh ! combien délicate. Et c'est ainsi que le chauffeur bulgare a pu poursuivre sa mission et se rendre à la Sapso de Beaulac pour livrer ses bobines de papier.



La pensée du moi

Rien n'est facile, rien n'est donné, rien n'est gratuit.
Tout se conquiert, tout se mérite.

Hélie de Saint-Marc

Adichats